



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

renseignements généraux

Question écrite n° 2153

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle tout particulièrement l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la situation des renseignements généraux. En effet, il paraîtrait que ce service d'Etat serait particulièrement sclérosé par toute une activité de prévision politique qui, en fait, et par la forte présence des divers instituts de sondage sur ce terrain, n'apporterait rien de réellement nouveau ni de décisif dans ce domaine. En revanche, cela aurait une conséquence particulièrement regrettable sur ses activités de renseignement policier, autrement plus primordiales pour la sécurité de l'Etat et le maintien de l'ordre public. Il serait, donc urgent que les renseignements généraux soient très rapidement et fortement recentrés sur ces activités et, en conséquence, définitivement débarrassés de celles relatives à la prévision politique. Compte tenu de ces éléments, elle lui demande de lui indiquer les intentions du Gouvernement sur ce dossier.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre de l'intérieur sur la répartition des missions au sein de la direction centrale des renseignements généraux. Contrairement aux informations dont il est fait état, la répartition des missions au sein de cette direction fait l'objet d'une organisation rigoureuse. Ainsi, l'activité de prévision électorale ne s'exerce qu'à l'occasion d'échéances électorales de caractère national : élections présidentielle, législatives, municipales et cantonales notamment. Si, en raison du dernier calendrier électoral, son activité a été soutenue en cours d'année, cette activité sera plus ralentie en 2003. En aucun cas cette activité ne constitue une quelconque source de dysfonctionnement, cette tâche ponctuelle ne mobilisant que modérément les moyens en personnel du service. En revanche, les renseignements généraux demeurent très présents sur le terrain de la lutte contre le terrorisme intérieur, la surveillance des minorités et groupes à risques, l'observation des mouvements sociaux susceptibles de générer des troubles à l'ordre public. Depuis la réorientation des missions décidée en 1995, ils s'attachent également à prendre en compte de nouveaux objectifs, notamment dans le cadre de leur participation à la mission générale de sécurité. Il en est ainsi des actions menées, en liaison avec d'autres services de police et les partenaires locaux, en matière de politique de la ville et de lutte contre l'économie souterraine et du suivi des faits de société tels que les rave-parties, le hooliganisme, les nouvelles formes de contestation sociétale, le phénomène sectaire.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2153

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 septembre 2002, page 2975

Réponse publiée le : 21 octobre 2002, page 3748